



P18-01-07F

CertiLingua

Label d'excellence d'évaluation des compétences linguistiques, européennes et internationales

Présentation du problème et état des lieux

La mondialisation économique et l'intégration européenne conduit les jeunes à répondre à un haut niveau de compétences aux exigences liées à la pluralité linguistique et culturelle et aux conditions de la mobilité en termes de cadre de vie personnel, de formation continue et d'activité professionnelle.

De plus la Commission européenne encourage dans ses recommandations et plans d'action les Etats membres à promouvoir le développement de compétences plurilinguistiques et interculturelles dans le cadre de l'apprentissage continu.¹

Les systèmes éducatifs des pays européens, ont déjà mis en pratique dans ces données dans les écoles publiques. Il convient de mieux former les élèves à des compétences de haut niveau dans plusieurs langues et d'ainsi de mieux les préparer aux offres de formation correspondantes à la dimension européenne d'un monde en plein essor économique et culturel. Ils peuvent par exemple suivre des cours bilingues et pratiquer une langue étrangère comme langue de travail dans certaines spécialités, s'inscrire dans des projets transfrontaliers et des mesures d'échange.

Cela accentue dans les projets d'établissement les thèmes et contenus qui préparent à des filières internationales | en vue d'une orientation ultérieure vers une profession et formation continue d'un point de vue international.

Il manque cependant une reconnaissance transparente et reconnue au niveau international des compétences linguistiques et internationales particulières acquises dans ces écoles. Par exemple, dans la multitude des diplômes de baccalauréat européens, la qualité particulière de la formation bilingue n'est pas suffisamment attractive pour les prétendants aux grandes écoles et pour le monde du travail.

Un tel document transparent avec une reconnaissance internationale pour les diplômes de baccalauréat et les certificats est actuellement uniquement offert par les

¹ Plan d'action de la Commission pour la qualité et la mobilité (COM(2002) 72, final ; « Promouvoir l'apprentissage des langues et la diversité linguistique : Plan d'action 2004-2006 » (COM(2003) 449, final



prestataires et institutions extrascolaires et privées. Le grand intérêt public pour les certificats actuels fait clairement apparaître que la reconnaissance internationale des diplômes des écoles publiques doit être renforcée.

Proposition

Il est proposé de développer et de tester un label d'excellence européen dans le cadre d'un projet commun entre partenaires européens. Ce label sera attribué, dans un premier temps, en complément des diplômes de niveau baccalauréat général relevant de la responsabilité nationale. Il certifie la capacité des diplômés, outre leur langue maternelle ou première langue, à savoir pratiquer, dans une certaine mesure, deux langues ou plus.

L'intitulé « *CertiLingua Label d'excellence pour l'évaluation des compétences linguistiques, européennes et internationales* » a été sélectionné.

Procédure

L'impulsion de ce projet a été donnée par les ministères de l'éducation des Pays-Bas et de la Rhénanie-Westphalie, qui ont, dans le cadre de leur collaboration transfrontalière, étudié les possibilités de certification internationales afin de promouvoir la mobilité.

La proposition d'un *label d'excellence pour l'évaluation des compétences linguistiques, européennes et internationales* a soulevé un grand intérêt auprès de représentants des ministères de l'éducation originaires des länder de la République Fédérale d'Allemagne et de plusieurs pays européens (Autriche, Belgique, France, Luxembourg, Pays-Bas, Suède, Norvège et la Communauté flamande, wallonne et germanophone de la Belgique) ainsi que par d'autres instituts de formation (ex. : IQB, Cito) dans le cadre de plusieurs réunions de travail.

Le projet reste toujours ouvert à de nouveaux partenaires.

A ce jour les membres du comité international de pilotage sont:

Prof. Hartmut **Ebke, Deutschland (BW)**

M. Frans **Lander, Niederlande**

M. Gérard **Links, Frankreich**

M. Franz **Mittendorfer, Österreich**

Dr. Henk **Oonk, Niederlande**



Mme Henny Rönneper, Deutschland (NW)

Dr. Eike Thürmann, Deutschland (NW)

Description détaillée du concept

Le concept est basé sur la reconnaissance européenne des baccalauréats nationaux par le biais de la convention européenne N° 15 concernant l'équivalence des diplômes de baccalauréat du 11 décembre 1953². Outre le baccalauréat reconnu, l'accès aux études supérieures dans un pays d'accueil est lié à des compétences linguistiques suffisantes. Le *label d'excellence pour l'évaluation des compétences linguistiques et internationales* certifie en plus du diplôme de baccalauréat national que le jeune diplômé a acquis des compétences particulières pour une poursuite de sa formation dans un contexte international.

Les éléments suivants sont recommandés par le groupe de travail ouvert aux länder pour la mise en place de ce label :

- Exigences :

Le *label d'excellence pour l'évaluation des compétences linguistiques et internationales* prouve les compétences suivantes :

Compétences linguistiques :

- Les candidats maîtrisent, outre leur langue maternelle ou première langue, au moins deux langues étrangères à l'écrit et à l'oral selon un niveau de compétence B2 du cadre de référence européen commun pour les langues (compétences linguistiques);

et

- Ils ont pratiqué avec succès au moins une de ces langues comme langue d'apprentissage et de travail dans une ou plusieurs spécialités sur une longue période ou dans plusieurs modules et disposent d'une base solide pour pouvoir poursuivre le cursus de formation dans un contexte international avec cette ou ces langues (compétence bilingues, de type CLIL, EMILE).

et

² Jusqu'à présent, 36 États ont pris part à la convention, parmi lesquels des États qui ne sont pas membres du Conseil de l'Europe, comme par exemple la Nouvelle-Zélande.



Compétences européennes et internationales :

Les candidats ont bénéficié avec succès d'offres de formation courantes et supplémentaires de dimension européenne et internationale et ont fait preuve dans ce contexte de compétences interculturelles et satisfont, dans une certaine mesure, aux exigences des grandes écoles internationales et entreprises internationales.

Des variantes aux conditions prédéfinies (ex. : prise en considération des langues anciennes, profils de compétence échelonnés pour les autres langues) sont possibles.

▪ Conditions préalables :

- Le *label d'excellence pour l'évaluation des compétences linguistiques et internationales* est attribué par les écoles/instituts de formation, qui sont formellement accrédités par l'inspection scolaire au niveau national ou des länder. Les conditions préalables à l'accréditation sont la preuve des offres de formation qui sont requises pour le label excellence et par les accords cible concernant la qualité de ces offres ou les prestations scolaires à fournir.
- L'école accréditée attribue à un candidat la marque de qualité, lorsqu'il ou elle réussit les offres de formation correspondantes et a apporté les preuves nécessaires. La condition préalable est une documentation des prestations sur le diplôme de baccalauréat. Les critères relatifs au projet européen / international documenté sont développés en coopération avec les partenaires internationaux.
- L'accréditation doit être vérifiée à une certaine fréquence. Le contrôle-qualité est placé sous la responsabilité des commissions scolaires des länder. Les länder impliqués participent à l'évaluation et au développement du projet CertiLingua pour un *Label d'excellence européen pour l'évaluation des compétences linguistiques, européennes et internationales* dans un réseau international.



Avantages et bénéfice escompté :

Les avantages directs et indirects suivants sont attendus d'un label d'excellence européen qui documente les compétences linguistiques, bilingues et internationales.

- Les élèves doués et motivés sont incités à fournir des prestations supérieures à la moyenne dans les domaines de l'apprentissage linguistique et interculturel et de l'engagement social.
- Pour les élèves, l'accès aux grandes écoles à l'étranger et au monde du travail international est facilité.
- Le label offre une option de négociation pour la dispense des examens de fond pour l'accès aux grandes écoles internationales.
- Les accords binationaux déjà existants peuvent être intégrés et complétés. Par exemple, les élèves qui se sont qualifiés pour la double qualification Abi-Bac pour une formation dans le domaine franco-allemand, peuvent démontrer d'autres compétences importantes au niveau international avec le *Label d'excellence pour l'évaluation des compétences linguistiques et internationales*.
- Un profil de prestation fiable, défini selon des critères internationaux, est attribué aux établissements de formation continue, qu'ils peuvent utiliser pour l'intégration des candidats dans leurs offres de formation (continue).
- Les écoles qui ont mis en place des cursus de formation plurilingues, des classes/cours bilingues (CLIL/EMILE), des projets internationaux, des échanges et partenariats, peuvent se distinguer par l'accréditation et sont ainsi motivées à poursuivre leurs efforts d'ouverture.
- Le développement scolaire et la formation/formation continue des enseignants en matière de plurilinguisme, de compétence spécialisée, de bilinguisme, d'engagement européen et international et de citoyenneté active, comme l'exigent le Conseil de l'Europe et la Commission européenne, font l'objet d'une certaine promotion.
- La collaboration internationale des écoles et des administrations scolaires ainsi que la mobilité et l'intégration des élèves, des enseignants et des assistants de langue étrangère sont renforcées.
- Les écoles publiques deviennent plus attrayantes au niveau international grâce au développement de cours de langues étrangères dans certaines spécialités et grâce à un haut niveau d'orientation européenne et internationale. Ceci est particulièrement important dans



les contextes liés à des relations politiques et économiques internationales.

- L'intégration en relation avec la promotion dans la langue nationale des enfants des collaborateurs d'entreprises étrangères et des enfants de familles étrangères et des immigrés est facilitée. Une reconnaissance internationale de leurs diplômes est garantie.

Procédure complémentaire

Les représentants de tous les länder et des ministères de l'éducation de la Belgique, de la France, du Luxembourg, de l'Autriche et des Pays-Bas ont participé à la conception du projet *CertiLingua* pour un *label d'excellence européen pour l'évaluation des compétences linguistiques et internationales*. D'autres pays partenaires européens ont déjà manifesté leur volonté de prendre part à cette collaboration. La responsabilité incombe au land Rhénanie-Westphalie.

Une réunion de travail européenne a eu lieu à Bruxelles le 12 et le 13 juin 2006 sur invitation du Ministre de la Recherche des Technologies nouvelles et des Relations extérieures de la Région wallonne, Madame Marie-Dominique Simonet.

Les réunions suivantes sont fixées le 9 et le 10 novembre 2006 à La Haye et au printemps 2007 en France.

Le lancement de l'expérience pilote est prévu pour la rentrée scolaire 2007/08.

Pour chaque pays participant, en Allemagne pour chaque land, jusqu'à 6 écoles sont prévues pour le projet pilote.

Les écoles pilotes seront accréditées pour 3 ans.

Des écoles qui satisfont aux exigences au début de la phase pilote, obtiennent la possibilité d'attribuer le premier label dès 2008. Pour d'autres écoles cette possibilité est donnée après deux ans.

Les écoles et administrations scolaires participantes travaillent dans un réseau international. Après la première année un rapport intermédiaire sera élaboré et l'admission de partenaires et écoles ultérieures rendu possible.

Perspectives

Dans le développement ultérieur, des labels d'*excellence* sont prévus aussi pour les diplômes de fin d'études moyens (CERTILINGUA JUNIOR) et pour les diplômes de fin d'études des centres de formation professionnelle (CERTILINGUA JOB).